



**189**

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement  
sanitaire de Sainte-Sophie

**Sainte-Sophie**

**DQ8.1**

**6212-03-105**

940, BOUL. DE LA GRANDE ALLÉE  
BOISBRIAND (QUÉBEC)  
J7G 2J7

TÉL. : (450) 430-0649  
TÉLÉC. : (450) 435-6398

reception@mrc-therese-de-blainville.qc.ca

Boisbriand, le 18 décembre 2003

Madame Claudette Journault  
Présidente de la commission  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec, Québec  
G1R 6A6

OBJET: *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie  
Mandat d'enquête et d'audience publique  
Du 2 décembre 2003 au 2 avril 2004*

---

Madame la Présidente,

Nous avons bien reçu votre lettre du 15 décembre dernier concernant le sujet cité en rubrique et nous vous informons des commentaires suivants.

Le schéma d'aménagement numéro 87-1 de la MRC de Thérèse-De Blainville actuellement en vigueur ne contient pas de mesures pour contrôler le déboisement sur son territoire ni même un règlement de contrôle intérimaire.

Cependant, dans la version du schéma d'aménagement révisé (SAR) faisant actuellement l'objet d'étude par le Ministère des Affaires municipales du Sport et des Loisirs, nous soumettons à l'article 8.14 intitulé "ABATTAGE D'ARBRE" la disposition suivante:

"Sauf dans les boisés de ferme, où la coupe sélective peut être faite, l'abattage des arbres doit être restreint aux seules coupes d'assainissement visant à améliorer les conditions de croissance des boisés"

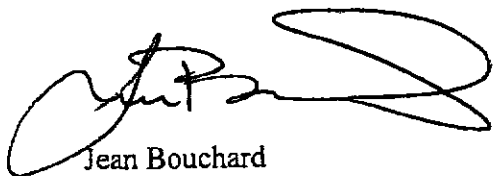
Il est à noter que cette disposition n'est cependant pas en vigueur. Néanmoins, comme la MRC de Thérèse-De Blainville se situe sur le territoire de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) nous devons appliquer son "Règlement de contrôle intérimaire (R.C.I.) en vigueur depuis le mois d'avril 2003.



Dans ce R.C.I., nous retrouvons des mesures restrictives sur le déboisement en milieu agricole et plus précisément aux boisés classés en annexe B dudit document comme grande valeur pour la grande région métropolitaine. À cet effet, un seul boisé sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville en fait partie et il s'agit du Boisé de Blainville.

Nous vous invitons à communiquer avec la CMM si d'autres informations à ce sujet vous seraient utiles.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Jean Bouchard  
Secrétaire-trésorier  
MRC de Thérèse-De Blainville

/lf